



## PREFECTURE DE LA GUYANE

Direction de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale

Pôle Jeunesse, Education Populaire  
et Vie Associative

### **Appel à projets 2018** **auprès des associations d'Education Populaire et de Jeunesse**

#### **Promotion et développement de la vie associative :**

Les associations occupent une place majeure dans la vie collective et participe au bon fonctionnement de la société et sur le territoire de la société guyanaise tout particulièrement.

Qu'il s'agisse d'associations culturelles, d'associations de quartier, de grandes fédérations ou du mouvement sportif, le monde associatif dans son ensemble contribue à une meilleure cohésion sociale. Il crée du lien social, participe à l'épanouissement des individus, œuvre pour réduire les inégalités et agit pour développer la vie locale.

#### **Valorisation et soutien à la vie associative :**

La vie associative démontre sa capacité d'initiatives et d'innovation. Elle contribue activement aux politiques publiques notamment en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de volontariat et de mobilité. Elle constitue un atout pour aider et agir sur tout le territoire auprès des jeunes et tout particulièrement dans les communes les plus isolées.

C'est dans ce cadre que la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) de la Guyane lance **un nouvel appel à projets à destination des associations de jeunesse et d'éducation populaire pour l'année 2018.**

#### **Les projets qui seront soutenus auront pour objectifs prioritaires de :**

- Participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement, leur prise de parole et expression ;
- Promouvoir l'exercice de la citoyenneté des jeunes et tout particulièrement au processus du dialogue structuré ;
- Développer les accueils collectifs de mineurs (ACM), en direction des préados et adolescents (12 -18 ans); en favorisant particulièrement la qualité des projets pédagogiques et l'implication des jeunes ;
- Sensibiliser et accompagner les jeunes dans l'utilisation maîtrisée et raisonnée des réseaux sociaux et des outils numériques ;
- Préparer et accompagner les jeunes à la mobilité ;
- Contribuer au renforcement du lien et de la cohésion sociale dans les quartiers et les communes rurales isolées.

**Retour des dossiers au plus tard : le 16 mars 2018**

## Critères d'éligibilité :

- L'appel à projet s'adresse à toute association de jeunesse et d'éducation populaire active sur le territoire guyanais de moins de trois ans d'existence et aux associations agréées JEP. Ces associations doivent démontrer dans leurs statuts et leur organisation qu'elles garantissent : la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, un fonctionnement démocratique, une transparence de gestion, l'égal accès des hommes et des femmes, ainsi que l'accès des jeunes aux instances dirigeantes.
- En cas de renouvellement de demande, il est impératif d'avoir fourni le bilan de l'action menée en 2017.
- Les actions présentées devront se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018.
- Seuls les dossiers complets seront étudiés.

## Date et lieu de réception des dossiers :

- Le dossier complet peut être adressé par télé-service *sur le Compte Asso (saisir le code 710)*, en vous connectant sur <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>
- Ou envoyer le dossier complet par mail à [flora.youan@drjscs.gouv.fr](mailto:flora.youan@drjscs.gouv.fr) avec copie à [nicole.darnal@drjscs.gouv.fr](mailto:nicole.darnal@drjscs.gouv.fr) ;
- Ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à la : **Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane – Pôle Jeunesse** - 2 100, route de Cabassou - CS 35 001 - 97305 CAYENNE CEDEX
- Les dossiers doivent être adressés au plus tard le **16 mars 2018**

## Communication des résultats :

- La sélection des projets et les résultats seront communiqués fin avril 2018.

## Informations complémentaires :

- Consulter les éléments relatifs à l'appel à projet sur le site de la DJSCS dans le fil des actualités et/ou dans la rubrique «jeunesse/vie associative» : <http://guyane.drjscs.gouv.fr/> .
- Pour toute information ou aide, n'hésitez pas à vous rapprocher du pôle Jeunesse de la DJSCS et à contacter Madame Flora YOUAN – conseillère à la vie associative par mail : [flora.youan@drjscs.gouv.fr](mailto:flora.youan@drjscs.gouv.fr) ou par téléphone : 0594 25 53 03 (Standard : 0594 25 53 00).
- Notice pour remplir la demande de subvention : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156>
- Tutoriel E-Subvention : <http://guyane.drjscs.gouv.fr/spip.php?article635>
- Les projets sélectionnés devront produire : un bilan qualitatif et financier de l'action soutenue. Ce bilan final sera à remettre à la DJSCS au plus tard six mois après la date de fin de l'action. Un défaut de présentation du bilan, implique le reversement intégral de la subvention accordée.
- Modèle de compte rendu de l'action financée en 2017 : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)